



Mise en demeure sans reponse de la prefecture

Par **nacer69**, le **11/04/2015** à **22:50**

Bonjour, je suis un algérien résidant en France depuis 10 ans, j'ai eu dans ces 10 ans 5 titres de séjour, pour des raisons médicales, pour cela, et suite à la convention franco algérienne de 1968, j'avais sollicité la délivrance de la carte de résidence algérienne de 10 ans, la préfecture du Rhône a rejeté cette requête, et je l'ai attaquée au T.A de Lyon, au mois de juillet 2014, et depuis cette date, la préfecture n'a pas produit un mémoire, et puis le 06/02/2015 le T.A a envoyé une mise en demeure, cette dernière est restée sans réponse, ce qui me semble positif pour ma requête, mais le problème c'est que en ce moment c'est mon cinquième récépissé (toujours dans le statut de l'étranger malade) et les agents de la préfecture, me pressent pour produire un rapport médical, mais mon médecin expert est sorti à la retraite, et moi-même je ne veux plus revoir d'autres psychiatres, qui peuvent mettre n'importe quoi dans ce rapport, et pour éviter la fameuse OQTF, mon avocat m'a signalé, qu'elle ne peut rien faire, car les délais des audiences sont particulièrement longs... que faire SVP
Merci

Par **hadaana**, le **22/04/2015** à **20:07**

facilitation, rassurez-vous, vous l'avez eu votre carte.